



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des installations classées  
pour la protection de  
l'environnement

# Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

N°15679\*02

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 1. Intitulé du projet

Demande d'extension pour un élevage porcin existant

## 2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

### 2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame

Monsieur

Nom, prénom BEAUCHAMP Franck

### 2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou  
raison sociale

N° SIRET 43379198500016

Forme juridique Exploitant individuel

Qualité du  
signataire

### 2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone

Adresse électronique

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP Queue d'Ageasse

Code postal 79190

Commune LORIGNE

Si le demandeur réside à l'étranger

Pays

Province/Région

### 2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame

Monsieur

Nom, prénom BEAUCHAMP Franck

Société

Service

Fonction

#### Adresse

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP Queue d'Ageasse

Code postal 79190

Commune LORIGNE

### 3. Informations générales sur l'installation projetée

#### 3.1 Adresse de l'installation

N° voie	Type de voie	Nom de la voie
		Lieu-dit ou BP Queue d'Ageasse
Code postal 79190	Commune LORIGNE	

#### 3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ? Oui  Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ? Oui  Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

### 4. Informations sur le projet

#### 4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

Monsieur Franck BEAUCHAMP est éleveur de porcs depuis 2001. Autrefois éleveur naisseur-engraisseur, il s'est spécialisé en post-sevrage/engraissement, et est enregistré depuis 2017 pour 544 porcelets en post-sevrage et 1088 porcs charcutiers (il y a aujourd'hui sur Queue d'Ageasse 816 places d'engraissement, 272 de pré-engraissement et 544 places de post-sevrage), soit 1197 animaux équivalents. La quasi-totalité du lisier est stockée sous bâtiment (il n'y a qu'une seule fosse extérieure de 150 m3 utiles). L'aliment est fabriqué sur place : fabrique d'aliments (FAF) pour les porcelets, machine à soupe pour les autres animaux, à partir de céréales produites localement, de lactoserum (fourni par la laiterie de Fontenille) et d'aliments complémentaires fournis par le fabricant Alicoop (Pamproux). Un groupe électrogène prend le relais en cas de panne du réseau électrique public.

L'élevage porcin naisseur des Deux Sèvres qui lui fournit ses porcelets va perdre un de ses bâtiments d'engraissement (arrêt d'activité). Les objectifs du projet sont donc de :

- récupérer l'équivalent de la capacité de production de l'engraissement en question (situé en Indre et Loire à Champigny sur Veude), pour élever à Queue d'Ageasse les animaux ne pouvant plus être envoyés sur cet ancien site ;
- avoir un niveau de production suffisant pour garder un salarié à temps complet sur l'exploitation (élevage et cultures), ce qui facilitera aussi l'organisation du suivi de l'élevage pendant les week-ends et vacances.

L'objectif de M. BEAUCHAMP est de pouvoir produire 5200 porcs charcutiers par an (contre 3380 produits actuellement).

Pour ce faire, M. BEAUCHAMP souhaite :

- rénover intérieurement l'actuel bâtiment de post-sevrage/pré-engraissement pour en faire un bâtiment de 840 places de post-sevrage "pur" ;
- agrandir l'engraissement actuel pour passer de 816 à 1632 places d'engraissement sur caillebotis (constructions effectuées dans le prolongement S-O et le long de la façade E de la porcherie existante).

Le site accueillera donc après projet un maximum de 840 porcelets en post-sevrage et 1632 porcs charcutiers, soit 1800 animaux équivalents. Cette hausse d'effectifs justifie une nouvelle demande d'enregistrement de l'élevage.

Il n'y aura pas de construction de nouvelle fosse extérieure. L'éleveur continuera à fabriquer ses aliments sur site. Le site est et restera alimenté en eau par un forage privé de 16 m de profondeur, protégé par clapet anti-retour, prévu pour un débit maximal de 25 m<sup>3</sup>/j. La consommation théorique en eau devrait passer à environ 4900 m<sup>3</sup>/an (soit 13.4 m<sup>3</sup>/j, contre environ 8.7 m<sup>3</sup>/j actuellement). Mais l'utilisation du lactoserum comme matière première alimentaire devrait permettre de limiter cette hausse de consommation (actuellement l'élevage ne consomme que 2555 m<sup>3</sup>/an, alors que le dossier d'enregistrement de 2017 prévoyait une consommation proche de 3180 m<sup>3</sup>/an, soit une économie en eau de l'ordre de 20%).

Le plan d'épandage demeure le même qu'en 2017 (à part la perte de quelques ares d'épandage sur les terres en propre, liée aux constructions neuves). Il comporte environ 220 ha épandables, situées sur les communes de PIOUSSAY et HANC (communes associées de Valdelaume) et LORIGNE dans les Deux Sèvres, et LA FORÊT DE TESSE (Charente, pour moins de 20 ha épandables). Ces surfaces incluent les terres de l'exploitant (environ 74 ha de SAU) et celles de 2 prêteurs. L'éleveur dispose d'un matériel adapté (rampe à pendillards) pour limiter les nuisances olfactives.

Les communes situées dans un rayon de 1 km par rapport à l'élevage sont LORIGNE, PIOUSSAY (VALDELAUME) et LA FORÊT DE TESSE. Le site d'élevage se trouve à environ 1.2 km au S-E du bourg de Lorigné et 300 m au S-O du village de Queue d'Ageasse (le tiers le plus proche habite à environ 215 m des installations porcines les plus proches existantes, le projet d'extension d'engraissement se situant à plus de 290 m de la maison en question). Le monument historique le plus proche se trouve à environ 2 km du projet (qui sera par ailleurs implanté du côté opposé au village et à la maison en question).

4.2 Votre projet est-il un :

Nouveau site

Site existant

4.3 Activité

Précisez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2102-1	Elevage de porcs (non soumis à la rubrique 3660) et détenant plus de 450 animaux équivalents	840 porcelets en post-sevrage et 1632 porcs à l'engrais soit 1800 animaux équivalents	Enregistrement
2160	Silos et installations de stockage de céréales, grains, ...	Volume de stockage (en m3) 1476 m3 < 5 000 m3	Non soumis
2175	Dépôt d'engrais liquide en récipients de capacité unitaire supérieure à 3000 l	40 m3 (< 100 m3) sur Queue d'Ageasse	Non soumis
2260	Broyage, concassage,...des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux	Puissance déployée 25 kVA (20 kW) < 100 kW	Non soumis
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité stockée (en T) < 50 t 6 m3 sur Queue d'Ageasse	Non soumis

## 5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Des guides de justificatifs sont mis à votre disposition à l'adresse suivante : [http://www.ineris.fr/aida/consultation\\_document/10361](http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361) .

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui  Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

**Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.**

## 6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/information-environnementale#e2>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

**Le projet se situe-t-il :**

**Oui Non**

**Si oui, lequel ou laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Si oui, lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC <sup>1</sup>	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'eau après projet : estimée à 4900 m <sup>3</sup> par an environ, contre 2555 m <sup>3</sup> constatés aujourd'hui (et 3180 m <sup>3</sup> prévus en 2017). Masse d'eau concernée : FRFG014 (calcaires du jurassique moyen en rive droite de la Charente amont).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de drainage de parcelles dans le cadre du projet.

1

Non concerné



	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terres et pierres décaissées lors des travaux seront réutilisées sur place pour les remblaiements nécessaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de construction (béton, tôle laquée et fibrociment) seront importés, seuls les matériaux de remblai proviendront du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune haie ne sera détruite dans le cadre du projet. M. BEAUCHAMP va au contraire continuer à planter des haies côté S et S-O de son élevage (400 m déjà plantés, 500 m supplémentaires prévus). La ZNIEFF la plus proche est à plus de 2 km de l'élevage, la zone NATURA 2000 la plus proche est à plus de 5 km. Le site est en-dehors des réservoirs et corridors biologiques définis dans le SRCE (les plus proches sont des pelouses calcicoles situées à plusieurs centaines de mètres à l'E, et ne se trouvant pas en aval de l'élevage).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet en zone agricole banale, hors zone naturelle, à plus de 1,2 km du bourg le plus proche (celui de Lorigné) et 300 m du village de Queue d'Ageasse (à l'opposé des constructions prévues).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais les surfaces construites en projet seront très limitées (environ 872 m <sup>2</sup> ), et situées dans le prolongement de la porcherie d'engraissement existante.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incendie et explosion. Risques maîtrisés : les quantités de fuel et gasoil présentes sur site ne sont que de 6 m <sup>3</sup> . Le site dispose d'une grande réserve incendie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de risque d'inondation et coulée de boue (site situé sur une hauteur). Risques : vents et foudre. Chaque bâtiment est protégé par un différentiel. Les porcheries sont et resteront orientées SW/N-E, parallèlement aux vents dominants.

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de biosécurité établi. L'élevage va être clôturé et le site doté de zones distinctes permettant de limiter les risques de contamination. Il fait l'objet d'un strict suivi sanitaire, avec un plan de prophylaxie (les porcelets arrivent sur site déjà vaccinés contre le circovirus et la colibacillose).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accès réservé au personnel, aux techniciens, vétérinaires et inspecteurs de la DDPP. Tenues individuelles spécifiques obligatoires lors des visites.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic annuel de poids lourds sur site estimé à environ 217 passages après projet contre environ 225 actuellement. Trafic annuel de tonnes à lisier estimé à environ 240 voyages contre 170 actuellement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sources de bruit limitées : puissance de la FAF réduite (ne fonctionnant que 5 h par semaine en début de nuit), groupe électrogène de 80 KVA seulement et ne fonctionnant qu'en cas de panne du réseau public. La FAF est également peu puissante (25 CV de puissance cumulée).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sources d'odeurs : animaux, déjections, aliments. Les nuisances olfactives sont maîtrisées : stockages de déjections quasiment entièrement sous bâtiment, travail à la rampe à pendillards pour les épandages. Les stockages d'aliments, matières premières et la FAF sont régulièrement nettoyés et désinfectés. L'extension d'engraissement sera construite à l'opposé du tiers le plus proche et du village de Queue d'Ageasse.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sources de vibration limitées : puissance de la FAF réduite, groupe électrogène de 80 KVA seulement et ne fonctionnant qu'en cas de panne du réseau public.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses diurnes nulles. Emissions lumineuses nocturnes très réduites : éclairage extérieur du local d'embarquement (indispensable à la sécurité du personnel), une fois par semaine, durée inférieure à une heure.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz (notamment NH3) et poussières, mais l'élevage n'est pas classé IED.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre t-il des d'effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lisier (production de 2836 m3 après projet, contre 2042 m3 en théorie dans l'enregistrement de 2017, et une production réelle moyenne proche actuellement de 1900 m3).
<b>Déchets</b>	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tri sélectif des déchets (voir pièce jointe n°6).



<b>Patrimoine/ Cadre de vie/ Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche (château de Jouhé) est à plus de 2 km de l'élevage, qui n'est pas et ne sera pas visible depuis ce monument (ni depuis les autres monuments historiques du secteur). Les matériaux employés pour l'extension de la porcherie seront identiques à ceux de l'engraissement enregistré en 2017. Les installations en projet seront peu élevées (5.5 m environ), et resteront invisibles depuis les bourgs du secteur. Elles seront construites à l'opposé du village de Queue d'Ageasse.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de création de nouveaux accès.

### 7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisées ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la préfecture des Deux Sèvres ne mentionne aucun projet ICPE postérieur à 2017 sur Lorigné et Hanc, et un seul sur Pioussay sur Pioussay (parc éolien). Le site internet de la préfecture de Charente mentionne de son côté un seul projet ICPE sur La Forêt de Tessé (parc éolien également). Il ne semble donc pas que le projet du pétitionnaire puisse entraîner un cumul d'incidence avec un autre projet ICPE (l'extension de bâtiment prévue étant de hauteur extrêmement réduite par rapport aux éoliennes, et le réaménagement d'une porcherie existante se faisant sans changement d'aspect extérieur).

### 7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquels :

### 7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Implantation du projet à l'opposé du village le plus proche, au contact de l'engraissement existant et avec des matériaux identiques. Stockages de lisier quasiment entièrement couverts, travail à la rampe à pendillards pendant les épandages. L'utilisation de lactosérum pour la fabrication de la soupe distribuée aux porcs charcutiers permettra de limiter la hausse de consommation d'eau alimentaire.

## 8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

## 9. Commentaires libres

Le dossier a été réalisé avec la participation du demandeur. Tous les éléments nécessaires à sa réalisation ont été fournis par celui-ci.

Je, soussigné BEAUCHAMP Franck, m'engage à respecter l'environnement naturel et humain suivant les précisions données, et certifie l'exactitude des informations rapportées dans cette étude.

## 10. Engagement du demandeur

A *laigues*

Le *15 juin 2020*

Signature du demandeur

